

Séance du vendredi 28 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit mai, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, CARRE Pierre, MAZZINI Grégoire, MICHEL Jean, PROLA Thierry, CULEUX Xavier, LESUEUR Jacky.

Absents excusés : LEVEAUX Philippe excusé, RONSEAUX Jean-Noël donne pouvoir à Pierre CARRE.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

1 – DELIBERATIONS.

N° 8.2010 Construction d'un restaurant scolaire pour le regroupement de Rosnay

Le Conseil municipal,

Vu la volonté de faire évoluer la structure d'accueil périscolaire, et en particulier la nécessité de mettre en conformité le pôle restauration vis-à-vis des règlements en vigueur.

Vu les statuts du SIS, validés par arrêté préfectoral du 7 mai 2009, donnant au SIS la compétence en matière de construction de bâtiments à vocation périscolaire.

Vu le résultat de l'étude de faisabilité fournie en annexe faisant apparaître un besoin de financement de 430 000 € HT dont l'impact budgétaire pour les communes est estimé à 22,50 euros HT maximum par an et par habitant durant 25 ans.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le projet de construction tel que défini en annexe,
Accepte l'impact budgétaire qui en découle,**

Autorise le comité, dans les limites budgétaires susmentionnées, à mener toutes opérations qui se rattachent à cette construction.

N° 9.2010 Choix de l'entreprise pour les travaux suivants : Aménagement de voirie rue des Aunaies, réfection de voirie ruelle du Jardin Michaut, réfection de voirie ruelle Durand, réfection de voirie ruelle de Buffet, purge sur le terrain de tennis, réalisation de trottoirs en enrobés devant la mairie, extension et réfection du parking.

Le Maire fait lecture des trois devis reçus concernant les travaux sus-cités,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise RAMERY Travaux Publics domiciliée ZA de la Sentelle - 51140 JONCHERY SUR VESLE afin de réaliser les travaux, et ce, pour un montant HT de 32 000,00 € soit 38272,00 € TTC. Le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement opération aménagement des rues, compte 2315.

Charge le maire de signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et

comptables qui découlent de cette délibération.

N° 10.2010 Achat de bancs et poubelles et virement de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat d'une poubelle et d'un banc.

DECIDE le virement de crédits suivant :

- du compte 2313 opération columbarium la somme de 1000 euros,
- au compte 2181 opération mobilier urbain la somme de 1000 euros

Charge le maire de procéder à l'achat et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

N° 11.2010 Extension éclairage public rue du Bémont.

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement concernant l'extension de l'éclairage public rue des Bémonts, n'a pas été retenu au titre de l'exercice 2010. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la réalisation ou non de ces travaux suite à cette information.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser l'extension du réseau d'éclairage public rue du Bémont.

CHOISI l'entreprise Mouilleron pour un montant HT de 8975,00 € soit 10734,10 € TTC. Cette dépense sera imputée en section d'investissement sur le compte 2315 opération poteaux d'éclairage public.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - RETROCESSION DES VOIRIES DE L'A.F.U.

Le bureau de cette association s'est réuni hier. Les diverses réparations (voiries, poteaux éclairage public ... vont être effectués prochainement. La rétrocession des réseaux pourra donc être effectuée à chaque service compétent.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

Salage : Il sera prévu l'achat d'un semoir. De plus, il faudra regarder si la lame peut s'adapter sur le tracteur de Charles LAINE ou Pierre LHOTTE (Branscourt). Charles LAINE se propose pour le salage. Il faudra donc se réunir afin de se mettre d'accord sur les modalités d'intervention.

Dalle béton du local pompier : Les conseillers se réuniront le samedi 5 juin afin de procéder à la réalisation de la dalle.

MARPA : La première pierre a été posée.

SYCOMORRE : Monsieur MAHE, habitant de la rue St Eloi se plaint d'être obligé de monter à pieds sa rue afin de déposer son bac à roulette et ses sacs d'ordures ménagères, le camion ne pouvant descendre dans cette voie. Un rendez-vous sera de nouveau pris avec le responsable de la tournée en présence de Monsieur MAHE afin de constater l'impossibilité de descendre pour le camion.

Rû : Son curage va prochainement être réalisé. Monsieur DRUBAY effectuera l'accotement.

Monsieur LABRUYERE souhaiterait acheter ou louer la sente qui passe sur la gauche de son terrain. Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite ni vendre ni louer cette sente.

